

Les points relais conseils en VAE

► Ariège

CIBC
Mcef
Foix : 05 61 02 68 00
cibc-ariège@wanadoo.fr
Antennes : Pamiers, Lavelanet, Saint-Girons

► Aveyron

CIBC
Mcef
Decazeville : 05 65 63 36 62
cibc.villefranche@voila.fr
Antennes :
Millau : 05 65 60 58 98
Rodez : 05 65 68 21 54
Villefranche-de-Rouergue :
05 65 63 36 62
Saint-Affrique : 05 65 60 58 98

► Haute-Garonne

CIBC
Toulouse : 05 63 66 51 37
info@cibc82.fr

Mcef/MDE Portet-Muretain
Portet/Garonne : 05 63 66 51 37
info@cibc82.fr

Mcef/MDE Lauragais Revel Sorezois
Revel : 05 63 51 63 40
cibc-castres@mcefcastres.com

Mcef/MDE du Sud-Est Toulousain
Labège : 05 61 02 68 00
cibc-ariège@wanadoo.fr

Mcef/MDE du N-O Toulousain
Colomiers : 05 62 05 26 40
cibc.gers@wanadoo.fr

Pôle de dynamisation territoriale
Montréjeau : 05 62 51 94 67
cibc65@wanadoo.fr

Antenne CCI du Comminges
Saint-Gaudens : 05 62 51 94 67
cibc65@wanadoo.fr

CIDFF
Toulouse : 05 34 31 23 31
cidf31@wanadoo.fr

Pôle relais conseil **FONGECIF**
Midi-Pyrénées
Toulouse : 05 62 26 87 24
mp.vezien@fongecifmp.org

► Gers

CIBC
Auch : 05 62 05 26 40
cibc.gers@wanadoo.fr
Antennes : Condom, Fleurance, L'Isle-Jourdain, Lectoure, Nogaro, Plaisance-du-Gers

► Lot

CIBC
Cahors : 05 63 66 51 37
info@cibc82.fr

Mcef
Figeac : 05 63 66 51 37
info@cibc82.fr

► Hautes-Pyrénées

CIBC
Tarbes : 05 62 51 94 67
cibc65@wanadoo.fr
Antennes : Bagnères-de-Bigorre, Lourdes

PICO

Lannemezan : 05 62 98 07 94
cfppa.lannemezan@educagri.fr
Antenne : Vic-en-Bigorre

► Tarn

CIBC
Mcef
Albi : 05 63 47 10 13
contact@cibc-mcefalbi.fr
Antenne : Gaillac

Mcef
Castres : 05 63 51 63 40
cibc-castres@mcefcastres.com
Antenne : Mazamet

MJC

Graulhet : 05 63 47 10 13
contact@cibc-mcefalbi.fr

► Tarn et Garonne

CIBC
Montauban : 05 63 66 51 37
info@cibc82.fr
Antennes : Castelsarrasin, Caussade, Moissac

PRC Enseignement supérieur de Midi-Pyrénées

Portail d'information sur les certifications et la mise en œuvre de la VAE dans les universités et les écoles d'ingénieurs
www.vaesup-mip.info

Les certificateurs

Chambres consulaires

CRCI
05 62 74 20 64
anne.bibet@midi-pyrenees.cci.fr

CRMA

05 62 22 94 22
crm@crm-midi-pyrenees.fr

Ministère chargé de l'agriculture

DRAAF de Midi-Pyrénées
05 61 10 62 26
claudie.andrieu@educagri.fr

Ministère de la culture

Ecole d'enseignement supérieur des Beaux-Arts et du spectacle vivant de Toulouse
Service VAE Musique et danse
05 34 30 93 82
chantalcivel@cesmd-toulouse.fr

Centre VAE Arts plastiques
05 61 22 21 95
alain.gonzalez@mairie-toulouse.fr

Ministère de l'éducation nationale (enseignement secondaire)

DAVA
05 61 17 73 71
www.francevae.fr

Sites : Albi, Auch, Cahors, Gourdan-Polignan, Lavelanet, Montauban, Rodez, Saint-Affrique, Tarbes

Ministère chargé de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

DRJSCS Midi-Pyrénées
05 34 41 73 00
Jeunesse et sports : muriel.almunia@drjscs.gouv.fr
Sanitaire : lucie.contenssou@drjscs.gouv.fr
Social : catherine.pons@drjscs.gouv.fr

Ministère chargé du travail

Unités territoriales Direccte
Ariège : 05 61 02 48 71
Aveyron : 05 65 75 59 55
Haute-Garonne : 05 62 89 82 11
Gers : 05 62 58 37 26
Lot : 05 65 20 31 34
Hautes-Pyrénées : 05 62 33 18 40
Tarn : 05 63 78 32 28
Tarn-et-Garonne : 05 63 91 87 18

Etablissements d'enseignement supérieur

IPST-CNAM
05 62 25 52 36
carine.pinto@ipst-cnam.fr

CRIVA Midi-Pyrénées

INP Formation continue
05 34 32 31 04
criva@inp-toulouse.fr

Université Toulouse 1 Capitole

Service commun formation continue, validation des acquis et apprentissage
05 61 12 88 38
vae@univ-tlse1.fr

Université Toulouse II-Le Mirail

Cellule validation des acquis, service formation continue
05 61 50 39 03
vae@univ-tlse2.fr

Université Toulouse 3 Paul Sabatier

Mission formation continue et apprentissage
05 61 55 66 30
wautelet@mfc.ups-tlse.fr

Centre universitaire Jean-François Champollion

Service commun de la formation continue
05 63 48 64 00
contact.albi@univ-jfc.fr

Les sites et adresses utiles

- Site CARIFOREF Midi-Pyrénées : www.cariforef-mp.asso.fr
- Site répertoire national des certifications professionnelles : www.cncp.gouv.fr
- IRT Midi-Pyrénées : Université Toulouse II - Le Mirail
Arche 2^e étage porte AR 205
5 Allées A. Machado
31058 Toulouse Cedex 9
téléphone : 05 61 50 25 74

Partenaires du dispositif de soutien personnalisé aux militant-es candidat-es à la VAE mis en place par l'Institut Régional du Travail de Midi-Pyrénées : Région Midi-Pyrénées, DIRECCTE, URI CFDT, Comité régional CGT, Unions Départementales Force Ouvrière de Midi-Pyrénées, association régionale des CIBC Midi-Pyrénées, cellule VAE de l'université de Toulouse 1 Capitole, de Toulouse II-Le Mirail, de Toulouse 3 Paul Sabatier et de l'IPST/CNAM, DAVA, FONGECIF.



La VAE militante, un enjeu pour les syndicalistes



La VAE Militante, un enjeu pour les syndicalistes

Vous avez au moins trois ans d'expérience en tant que responsable, élu-e ou mandaté-e syndical-e

Vous souhaitez :

- Faire reconnaître vos acquis
- Evoluer dans votre trajectoire syndicale
- Progresser sur le plan professionnel
- Reprendre des études.

**Valoriser votre expérience syndicale
La transformer en diplôme, c'est possible !**

La VAE Militante, un enjeu pour les organisations syndicales

Vous voulez :

- Valoriser la richesse de l'engagement syndical
- Accompagner les transitions et les parcours des syndicalistes
- Préparer leur reconversion et/ou favoriser leurs débouchés professionnels.

La VAE militante est un outil pour les syndicats

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un droit individuel défini par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Elle part de l'idée que l'activité de travail, et plus largement, l'activité sociale, bénévole, associative, syndicale et politique, permet d'acquérir des savoirs et des savoir-faire distincts de ceux acquis dans le système d'éducation initiale. Elle consiste à faire reconnaître officiellement ces acquis par l'obtention de tout ou partie d'une certification (diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle) inscrite dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Février 2012

Les étapes de la VAE militante dans le champ syndical

- 1 - Vous renseigner dans un Point Relais Conseil en VAE (PRC) sur le diplôme que vous pouvez valider. Les PRC vous informent et vous conseillent gratuitement. Ils repèrent les diplômes adaptés à votre projet et vous orientent vers les certificateurs.
- 2 - Déposer votre demande de recevabilité auprès du certificateur. Les certificateurs vous accompagnent jusqu'au jury. Ils vérifient le choix du diplôme et vous aident à préparer l'évaluation.
- 3 - Si votre demande est recevable, rédiger le dossier VAE en précisant votre expérience en lien avec le diplôme visé. Pour cette étape qui nécessite un travail personnel important, vous pouvez être accompagné.
- 4 - Passer devant le jury qui va décider de délivrer le diplôme totalement, partiellement ou pas du tout.
- 5 - En cas de validation partielle, vous avez 5 ans pour obtenir la totalité de votre diplôme, soit par la formation, soit par l'expérience professionnelle. Ce délai peut varier selon les certificateurs.

Quel accompagnement ?

Compte tenu de la complexité de l'expérience militante, l'accompagnement joue un rôle décisif dans la réussite de la VAE. C'est pourquoi, en complément de l'accompagnement des organismes certificateurs, l'Institut Régional du Travail de Midi-Pyrénées propose, en partenariat avec l'Association Régionale des CIBC, un soutien personnalisé aux militant-es, effectué par des professionnels connaissant les syndicalistes et les organismes certificateurs.

Quel financement ?

La prise en charge partielle ou totale est possible :

- Pour les salariés du privé, par le plan de formation, le droit individuel à la formation (DIF) ou le congé VAE (contacter l'entreprise, l'OPCA ou l'OPACIF).
- Pour les agents de la fonction publique, par le plan de formation, le DIF ou le congé VAE (contacter le service RH).
- Pour les demandeurs d'emploi, indemnisés ou non, par Pôle Emploi.

Un diplôme acquis par la VAE : quelle valeur ?

Ce diplôme est strictement identique à celui obtenu par la formation initiale ou continue.

Des diplômes diversifiés

En regard de la richesse de l'expérience militante, la VAE est possible pour de nombreux diplômes et titres de tous niveaux, dans tous types de secteurs d'activité, par exemple : gestion administrative (secrétariat, comptabilité), formation, économie, économie sociale, science de l'éducation, ergonomie, droit social et syndical, ressources humaines, sociologie, sciences politiques...

Témoignages

Laurent a 58 ans. Titulaire de 2 CAP, il est ouvrier dans une collectivité locale. Responsable syndical, il est permanent depuis 18 ans dans son organisation syndicale où il assume des tâches administratives, politiques et d'animation. Par la VAE, il a obtenu le titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : secrétaire assistant de niveau BAC. Laurent est satisfait et parle de revanche par rapport à ses difficultés scolaires en primaire. Il souligne l'importance du soutien collectif dont il a bénéficié et des personnes qui se sont engagées à son égard.

Christine a 49 ans. Titulaire d'un DEUG enseignement général, elle est institutrice à l'éducation nationale. Formatrice depuis une quinzaine d'années, elle a accepté de devenir permanente pour assumer la responsabilité de la formation syndicale il y a 6 ans. Par la VAE, elle a obtenu un DUFRES (Diplôme Universitaire de Formateur-Responsable d'actions de formation), niveau Licence-Master 1, délivré par l'université. Christine insiste sur ce résultat positif qui constitue une valorisation personnelle et une lutte syndicale. Elle est fière de montrer que le syndicalisme permet d'acquérir des savoirs.

Guy a 54 ans. Titulaire de 2 CAP, il est adjoint des services techniques dans une collectivité territoriale. Animateur puis responsable de formation pendant plus de 10 ans, il est permanent depuis 30 ans. Il a obtenu un DUFRES, niveau Licence-Master 1, en validation partielle (4 unités d'enseignement sur 5). Le jury a préconisé la remise d'un mémoire complémentaire pour une validation totale. Pour Guy, ce résultat est une reconnaissance de son travail militant et une réussite pour son syndicat. Il peut aller de l'avant et se dit impatient de commencer son mémoire. Il confirme que l'accompagnement et le soutien de son syndicat sont indispensables.